

« Césaire d'Arles et l'Eglise de Provence au VIe siècle :

***ascèse pour les moines, ascèse pour tous ?* »**

Etat de l'avancée de la thèse d'Isabelle PEREE préparée sous la direction de Mme le Pr. Françoise VINEL. Exposé présenté le 16 décembre 2011 à la journée d'Ecole doctorale consacrée à l'Histoire ancienne.

Texte de l'exposé.

Il s'agit d'un compte-rendu sommaire de l'état actuel de mes recherches. Je commencerai par la présentation d'une chronologie de la vie de Césaire, un compte-rendu des fouilles archéologiques de l'enclos Saint Césaire que j'ai eu l'opportunité de visiter en avril dernier, la présentation du *corpus* de textes sur lequel je travaille, et la problématique de mon sujet de thèse avec quelques exemples de textes à l'appui (voir textes à la fin de cette présentation.)

Concernant la vie de Césaire ...

Les principaux événements de la vie de Césaire ont pu être retrouvés grâce à des documents, comme les conciles gaulois, une lettre du Pape Hormisdas, le testament de Césaire, mais surtout grâce à la « *Vie de Césaire* » rédigée très peu de temps après son décès par des personnes qui l'avaient connu de son vivant. La *Vie de Césaire* est bien sûr un récit hagiographique mais même si ce genre de texte est écrit le plus souvent dans le but d'édifier, ce n'est pas pour cela qu'il faut tout en exclure. Il est donc possible que plusieurs événements que la première partie mentionne se soient effectivement passés.

Césaire est né vers 470, soit +/- 6 ans avant la chute de l'Empire romain d'Occident et serait mort en août 542. Il est originaire de Chalon-sur-Saône, de famille noble gallo-romaine et catholique. On ne sait pas grand-chose concernant son enfance, sinon que la *Vita* mentionne « *qu'il n'hésitait pas à partager avec les pauvres les vêtements qu'il portait sur lui ... (I,3)* »

Il quitte sa famille à l'âge de 18 ans et demande à l'évêque de sa ville natale, Silvestre, de le consacrer au service de Dieu. Silvestre l'admet parmi ses clercs pendant 2 ans au bout

desquels Césaire, en quête d'une vie de renoncement et d'ascèse, demande à entrer au monastère de Lérins où l'abbé Porcaire le reçoit comme novice.

Après quelques temps de vie monastique, il reçoit la charge de cellerier (pour indication, le cellerier est chargé, entre autres, de donner aux frères ce dont ils ont besoin sur le plan matériel.) La *Vita* indique que s'il pouvait se montrer attentif aux besoins réels des frères, Césaire pouvait également, s'il le jugeait bon, ne rien leur accorder, même après d'instantes demandes. Il attise donc assez vite les antipathies des moines de sa communauté qui, le jugeant trop sévère, demandent à l'abbé de lui retirer la charge de la cellerie. Mais si Césaire se montre rude envers les frères, il s'applique à lui-même également ce régime d'austérité extrême, au point d'en perdre la santé et, son abbé ne trouvant aucun remède pour le soulager des effets de cette ascèse, décide de l'envoyer à Arles pour se soigner.

Césaire est accueilli par une illustre famille de la ville et suit, pendant quelques temps, les leçons du rhéteur africain Julien Pomère. La légende raconte qu'une nuit, fatigué à force de veiller, Césaire se coucha sur un livre de littérature profane qu'il était en train de lire et s'endormit dessus. Il reçut alors de Dieu une vision terrifiante ; l'épaule sur laquelle il reposait dans son sommeil et le bras qui était appuyé sur le livre furent mordus par un dragon. Horrifié par cette vision, il se fit la promesse de ne plus jamais lire un seul livre profane et de donner priorité désormais à la lecture spirituelle.

Césaire est successivement ordonné diacre, puis prêtre et en 503, est appelé par l'évêque Eone à lui succéder. En tant qu'évêque, il semble vouloir conserver les observances de la vie monastique qui pouvaient se concilier avec la vie épiscopale. Il est ascète avant tout, très axé sur la rigueur, le monachisme est toute sa vie et il décide d'entreprendre la construction d'un monastère féminin. Il participe au Concile d'Agde autorisé par Alaric, en 506, qui délibère, entre autres, sur le célibat ecclésiastique ainsi que sur l'ordination des clercs et des évêques.

En 508, les troupes de Théodoric se mettent en marche vers la Gaule et s'emparent d'Arles. La ville passe donc sous la domination ostrogothe. Ce siège a, pour Césaire, plusieurs conséquences douloureuses dont la première est la ruine des travaux déjà avancés du monastère féminin. Il faudra attendre 512 pour que celui-ci soit consacré sous le patronage de saint Jean. C'est Césarie l'Ancienne, sœur de Césaire, qui en devient la première abbesse.

Vers 513, Césaire séjourne à Rome où il reçoit le *pallium* du Pape Symmaque qui le confirme métropolitain ; le port du *pallium* symbolise un lien personnel, il est symbole de zèle et d'humilité, mais aussi de l'autorité pastorale exercée en tant que service pouvant aller jusqu'au sacrifice. Sa symbolique évoque la brebis égarée que le Bon Pasteur ramène au bercail sur ses épaules. Césaire est donc chargé de la surveillance des affaires de la Gaule et a désormais le droit de convoquer des conciles. Il convoque le IV^e concile d'Arles en 524, le concile de Carpentras en 527, et, en 529, les conciles de Vaison et le II^e concile d'Orange.

En 534, sort la version définitive de la Règle des moniales que Césaire résumera ensuite en une règle pour les moines (Il s'agit là d'une originalité car généralement, les règles féminines sont issues des règles masculines et non l'inverse.) En 536, la Province d'Arles est réunie à l'Empire franc. Césaire se retire de la vie publique et ne participe à aucun concile franc. Il meurt en août 542 à 73 ans après 40 années d'épiscopat.

Archéologie.

J'ai eu la chance, en avril dernier, de pouvoir me rendre à Arles, à l'Enclos Saint Césaire et d'y être accueillie par Jean Guyon et Marc Heijmans, directeurs de recherche au CNRS, qui m'ont permis de visiter les fouilles et de marcher sur le sol où avait marché Césaire !

La *Vie de Césaire* mentionne plusieurs édifices religieux, mais c'est sur la question d'un « groupe épiscopal » que l'équipe de M.Heijmans se penche. Ce « groupe épiscopal » est composé d'une basilique, d'un *salutatorium* (parloir de monastère ou salle de réception contiguë à une église), d'un *atrium* (parvis extérieur), de la maison de l'évêque et d'un hospice d'où les malades pouvaient suivre l'office. L'emplacement de ce groupe épiscopal à l'époque de Césaire est hautement discuté depuis les premières fouilles qui ont eu lieu dans les années 1940. Il est établi que Césaire fonde son monastère à côté d'une église.

En 2003, on trouve une grande abside. En 2004, on trouve la nef que l'on date de +/- 520-540. Il est possible qu'il s'agisse d'une église conventuelle.

Les dimensions posent vraiment problème car ce qui se construit à Rome à cette époque est généralement plus petit. L'archéologie ne donne pas nécessairement une réponse claire à ce sujet. La nef est la plus large des nefs connues, elle est de plus de 27 mètres.

Seule, Saint Jean du Latran est plus grande (100m de long et 65m de large). Il y a un gigantesque ambon de 7m de diamètre, ce qui est très grand. La longueur de cette église est donc difficile à imaginer. Les bas-côtés ont un sol pauvre et usé.

Dans la chapelle construite au XIXe siècle, on a retrouvé un dallage en marbre qu'on imagine être le *presbyterium* de l'église de Césaire. Les datations sont imprécises. Il n'est pas très profond, le marbre rosé est bien conservé (Dans la Vie d'Hilaire d'Arles, il est mentionné qu'il envoie son sous-diacre pour « *enlever le décor de marbre.* »)

Il n'y a pas eu de reconstruction entre l'époque de Césaire et le XIXe siècle. C'est pour cela que c'est bien conservé. Les chercheurs gardent espoir de pouvoir fouiller l'ensemble de la pièce. En ce moment, on doit recouvrir au fur et à mesure car il y a un manque de budget et on a peur que cela ne s'abîme.

Les remparts du fond sont antiques, celui du côté Sud est plus tardif (médiéval). La « Tour des Mourgues » est située à l'angle Sud-Est de la ville. Césaire dit *qu'il y a des portes qu'il faut fermer, afin que les moniales ne sortent pas* (Mais il faut trouver le monastère !! Ce n'est pas sûr qu'il soit de ce côté, Marc Heijmans croit qu'il était de l'autre côté. Donc, mystère ! Les écrits de la *Vita* ne correspondent pas toujours à l'archéologie.) Entre la fin du transept et le rempart, il y a manifestement une autre abside qu'on a attribuée d'abord au monastère. Cette église date de la seconde moitié du IVe siècle, il est possible qu'il s'agisse d'un baptistère, mais ça a davantage le style d'une église. Ce peut donc être l'église de l'évêque du IVe siècle (donc, avant Césaire.) Il y a donc beaucoup trop de choses qu'on ne comprend pas.

On a également trouvé une cuve à eau entre le transept-Sud et le mur du rempart. Il se peut que ce soient des thermes, mais rien n'est sûr. Cela daterait alors de l'époque augustéenne.

Le rempart, d'époque augustéenne, est doublé d'un mur plus tardif (de l'époque médiévale.) M.Heijmans le situe du Ve siècle, donc de l'époque de Césaire. Au centre de ce mur, il y a un foyer avec des traces de pierres brûlées et notamment des tuiles en pierre cuite.

Concernant le mystère de la grandeur de l'église : elle n'est pas de l'époque constantinienne, sinon on aurait pu comprendre cette échelle. Par contre, après Constantin, on construit des petites églises, on restreint ses ambitions (150 m de longueur, c'est énorme !)

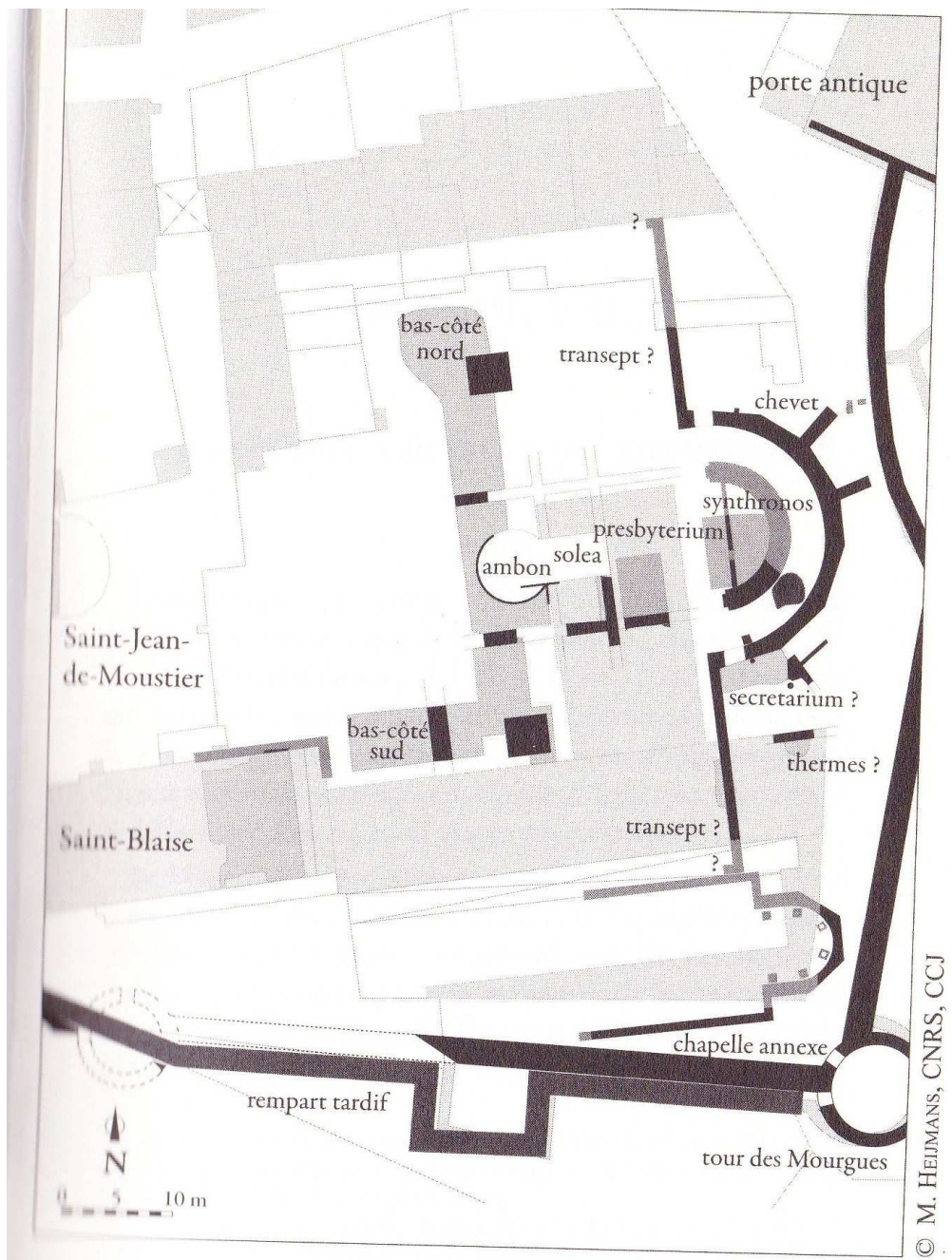
L'église semble avoir reçu sa forme définitive dans la 1^{ère} moitié du VIe siècle, donc sous l'épiscopat de Césaire et donc sans doute au moment où la ville est sous la domination des

Ostrogoths. On sait par les sources que le roi Théodoric, qui a libéré la cité au moment du siège de 507/508 portait un grand intérêt à la Provence et à Arles en particulier ; on lui doit entre autres le rétablissement de la Préfecture des Gaules en la personne de Liberius et la restauration des remparts d'Arles éprouvés par la guerre.

Césaire a rencontré Théodoric à Ravenne en 513 et la *Vita* mentionne que le roi, pourtant arien, était impressionné par la personne de l'évêque d'Arles. La question se pose donc de savoir si c'est lui qui a fourni les fonds nécessaires pour la construction d'un tel édifice qui était, selon toute probabilité, l'un des plus grands de son temps. On peut indiquer, à titre de comparaison, que les plus grandes églises paléochrétiennes connues jusqu'à présent en Gaule (Saint Just et Saint Laurent de Choulans à Lyon), mesuraient 56 et 50 m de longueur. Il faut noter que, même à Ravenne, on ne construit pas d'églises de telles dimensions à cette période.

Donc, voilà, très fortement synthétisée, la présentation de l'état actuel des fouilles !... Les chercheurs ne sont pas encore au bout de leurs questions, mais ils avancent. J'aurais moi-même énormément de mal à répondre aux questions car d'une part, je ne suis pas archéologue, d'autre part, l'ensemble de cette recherche est assez complexe à expliquer mais je voulais vous partager les dernières trouvailles et ce qu'on m'en a raconté.

(page suivante → plan des fouilles de M. Heijmans.)



PLAN DE FOUILLES DE L'ENCLOS SAINT-CÉSAIRE
 (CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE ?)

Les écrits.

Je travaille sur les *Sermons au peuple* édités aux *Sources chrétiennes*. (Traduction de MJ. Delage, spécialiste de Césaire d'Arles, que j'ai eu l'honneur de pouvoir rencontrer à Paris en avril dernier pour un entretien privé.) Je travaille également sur les *Œuvres monastiques* traduites par Joël Courreau et Adalbert de Vogüé et éditées également aux *Sources chrétiennes*.

Problématique.

La sujet de ma thèse consiste dans le fait d'observer si l'enseignement de Césaire a subi l'influence de la vie monastique et s'il appréhende l'ascèse de la même manière que ses prédécesseurs, (c'est à dire les moines de Lérins et Jean Cassien qui a transmis en Gaule les préceptes des Pères du désert) et également si la façon dont il fait appliquer cette ascèse se révèle novatrice.

Pour cela, il faut peut-être rappeler en quelques mots ce qu'est l'ascèse au sens général et également en contexte chrétien.

L'ascèse, du grec *ἀσκησις* (exercice), n'est pas une notion facile à définir car sa signification peut varier selon le milieu où elle est appliquée. En un sens général et étymologique, on pourrait la décrire comme une discipline, un ensemble d'exercices pratiqués par celui qui souhaite atteindre la perfection du corps ou de l'esprit et qui implique une idée d'éducation méthodique en vue d'un objectif à atteindre, qui est le bonheur d'exister. Parmi ces exercices, on compte le jeûne, la prière, la méditation, l'aumône, le silence, l'abstinence sexuelle et parfois, certaines pratiques corporelles, comme la gymnastique. L'ascèse suppose une vie sobre qui vise l'essentiel, encore faut-il que cet essentiel soit défini par chacun. Elle a également une connotation intellectuelle qui peut viser la réflexion à des fins de discernement.

La notion d'ascèse chrétienne, même si nous pouvons trouver quelques similitudes avec les philosophes grecs ou les orateurs latins, est issue pour l'essentiel du Nouveau Testament. L'idée de « privation » n'est pas seule ni primordiale, la répression de nos tendances désordonnées n'est pas le seul objet de l'ascèse mais dissimule une motivation divine. L'ascèse ne veut pas seulement « supprimer » mais utiliser, voire contrôler les tendances les plus réfractaires de notre nature pour laisser la place à Dieu. Elle touche à la spiritualité car

elle libère des passions dans le but d'atteindre la Plénitude. Elle est un ensemble de renoncements qui laissent place à l'émergence de ce qu'il y a de meilleur en soi.

Les Pères Apostoliques et les Apologues ont très peu employé le terme d'ascèse et encore moins celui d'ascète, ils lui ont préféré le terme d'athlète, comme l'ont fait saint Paul, (I Cor 9, 24-26) Clément¹ ou encore Ignace d'Antioche². Le terme d'ascèse n'apparaîtra que plus tard, introduit dans le christianisme avec un sens religieux, sans doute sous l'influence de Philon qui explique entre autres qu'« Abraham est le symbole de la vertu qui passe par l'exercice. » Pour Philon, on gagne les combats menés par la vertu et les efforts et la peine ne doivent pas être considérés comme une souffrance mais au contraire, comme quelque chose d'agréable³. Mais l'idée de méthode dans le combat, essentielle à l'*ἀσκησις* grecque est conservée dans l'ascèse chrétienne ; celle-ci doit être appréhendée comme un comportement, une manière d'être, de faire, de penser, qui nous engage tout entier dans notre condition d'humain. Il faut être acteur et vivre l'ascèse par volonté et non par l'imposition d'une volonté extérieure. Vivre et pratiquer l'ascèse est une adhésion que suscite un état d'esprit.

Le comportement ascétique revêt un aspect restrictif mais ne doit pas verser dans le dolorisme. L'ascèse n'est pas une fin en soi, l'attitude ascétique libre et spontanée doit être dynamisée par la recherche d'une valeur supérieure, ce que les philosophes appellent *Souverain Bien* et les Pères du désert *θεωρία*. L'ascèse n'est pas une performance ; le contenu matériel de l'acte ascétique n'est pas primordial, seules comptent la signification et la profondeur spirituelle des actes posés. Pour reprendre une phrase de Louis Cognet, on dira que « *La vie du chrétien est orientée essentiellement vers Dieu, ainsi les actes posés n'ont de signification que parce qu'ils mènent à Dieu*⁴. »

Le chemin vers la perfection est une obligation pour tout chrétien, mais la façon d'y accéder doit être choisie librement. Tout n'est pas demandé uniformément à tous, l'ascèse suppose un renoncement qu'est la maîtrise de soi, appelée maîtrise des passions (ou tempérance) chez les Grecs, il s'agit d'une attitude intérieure axée sur la manière d'être et sur

¹ *Stromates*, VII

² *Lettre à Polycarpe*.

³ J. Laporte, *La doctrine eucharistique chez Philon d'Alexandrie*, Théologie historique 16. Beauchesne 1972.

⁴ L. Cognet, *L'ascèse chrétienne*. Institut Catholique de Paris. 1965. P.6 [*L. Cognet (1917-1970) Théologien et historien du jansénisme, Professeur à l'ICP.*]

ses motivations. L'ascèse chrétienne ne peut être normalement vécue sans la grâce qui permet l'effort de l'homme. « *Cette grâce porte plutôt sur la motivation de l'acte que sur sa matérialité. Si cette grâce est nécessaire, elle doit être demandée*⁵. » L'ascèse ne peut donc être une fin en soi comme nous l'avons déjà dit, elle n'a de signification réelle que si la prière existe et que si la foi la motive. L'ascétisme en soi ne tranche pas le problème théologique du mal et du péché, il s'agit de la libération de l'humain (...). Le christianisme nous propose de ne pas aimer le monde, de le mépriser. Ce « monde, » il faut le préciser, ne signifie pas la création de Dieu, mais l'état pécheur du monde.

Alors ...

Qu'en est-il de l'ascèse chez Césaire ?

Même si Césaire n'emploie jamais explicitement le terme *ascèse*, nous pouvons parler d'un *corpus asceticum* dans les *Sermons au peuple*, car bon nombre des prescriptions qu'il donne à ses fidèles sont assurément ascétiques. Une notion peut donc être omniprésente même si on ne la nomme pas explicitement. Ainsi, l'ascèse, dans les écrits de Césaire, est définie par des actes particuliers qu'il demande de pratiquer. On ne peut donc définir l'ascèse de manière générale dans ses sermons ; on peut juste décrire des comportements précis. Il n'est donc pas question, dans mon travail, de traiter l'ascèse globalement mais d'en présenter des actions bien définies qui, selon Césaire, peuvent être suivies dans la vie quotidienne, autant par des laïcs que par des clercs ou des moines.

Avant toute autre explication, il faut dire un mot sur ce que Césaire nomme les *Bona opera* (*les bonnes œuvres*.) Celles-ci nous ont semblé, dans un premier temps, assimilables à l'ascétisme, car Césaire emploie souvent cette expression dans un contexte de prescriptions mortificatoires. Il semble que ce qu'il nomme « les bonnes œuvres » soient le jeûne, la chasteté et l'aumône mais les « bonnes œuvres » sont aussi les actes de charité. Dans l'Évangile, Jésus exige la pratique des « bonnes œuvres » dans le *Sermon sur la Montagne* (Mt.5,16.) Aux Juifs qui demandent ce qu'ils doivent faire pour faire l'œuvre de Dieu, Jésus répond : « *Telle est l'œuvre de Dieu, que vous croyiez en celui qu'il a envoyé.* » (Jn. 6,28.) La

^{5 5} L. Cagnet, *L'ascèse chrétienne*. Institut Catholique de Paris. 1965. P.6 [L.Cagnet (1917-1970) *Théologien et historien du jansénisme, Professeur à l'ICP.*]

volonté de Dieu se résume dans la foi en Jésus qui fait les œuvres du Père⁶. Paul parle des œuvres de la foi qui sont le fruit de l'Esprit (Ga.5,22) mais également d'entraide chrétienne sur le plan financier (Rm. 12,13 ; 15,26.) Les bonnes œuvres apparaissent donc comme le signe de la charité mais pour être charitable, ne faut-il pas d'abord progresser humainement et spirituellement ? Cela ne peut donc se faire que dans la pratique d' « *exercices particuliers* » que recommande Césaire.

Ce que Césaire nomme « *bona opera* » apparaissent entre autres comme les outils qui constituent l'ascèse. Les termes ascétiques employés par l'évêque sont les suivants : Le jeûne (*ieiunium*), l'aumône (*eleemosyna*), les veilles (*vigilia*), la chasteté (*castitas*), la continence (*continentia*), la lecture divine (*lectio divina*) le mépris du monde (*contempto mundo*) et la sobriété (*sobrietatis*.) On observe que ces termes rentrent bien dans la catégorie classique de l'ascèse générale, (Cf. *chap.1*) mais les *bona opera* ne comprennent pas l'ensemble des prescriptions demandées par Césaire, comme les lectures longues par exemple, car l'usage exigeant qu'il en demande représente une ascèse.

Contrairement à Benoît, Césaire ne dresse nulle part une liste des bonnes œuvres qui pourraient nous éclairer davantage sur l'emploi exact qu'il fait de cette appellation. Il semble seulement que sans les bonnes œuvres, le fidèle ne peut entrer dans le schéma du « bon chrétien (s.16) » Il semble que, pour Césaire, les *bona opera* sont l'ensemble des actions que nous devons accomplir pour notre âme, à l'opposé de ce que nous accomplissons généralement pour notre corps (s.16,1.) La foi se vérifie dans l'accomplissement des œuvres : « *Ainsi en est-il de la foi, sans les œuvres elle est morte en elle-même* » dit Césaire en citant Jacques 2,14-17 (S. 12,2 et 18,1.)

Quoi qu'il en soit, les bonnes œuvres sont un effort fourni par l'homme dans le but de plaire à Dieu et de racheter son âme du péché mais l'expression *bona opera* ne peut à elle seule contenir l'ensemble de ce que nous pensons être inclus dans l'ascèse césairienne. Césaire nous éclaire également sur deux termes très souvent employés qui pourraient nous en apprendre quant à la différence qu'il opère concernant la forme des recommandations faites à ses fidèles : les conseils et les préceptes.

⁶ « *Œuvres* », in *Vocabulaire de théologie biblique*, publié sous la direction de X. Léon-Dufour et de J. Duplacy, A. George, P. Grelot, J. Guillet, M-F. Lacan. Deuxième édition révisée et augmentée. Cerf/Paris 1970.

Selon les définitions, *Praeceptum* veut dire *précepte, leçon, règle, mais aussi ordre, commandement, prescription et recommandation*, ce qui connote la notion d'obligation. *Consilium*, au contraire, se traduit par *conseil, avis* et n'est qu'une proposition qui a le droit d'être appliquée ou non. Il est difficile d'affirmer que Césaire applique toujours cette différence entre les deux termes lorsqu'il enseigne ses fidèles, on ne peut pas vraiment dire qu'il classe à chaque fois en catégories ce qui relève des conseils et des commandements (préceptes) évangéliques, mais il nous semble que d'après ses propres définitions, la question de l'ascèse relèverait davantage des conseils que des commandements, ce qui laisserait penser qu'il n'impose pas l'ascèse au peuple, mais la propose à qui souhaite la pratiquer. La justice, dans le cas de l'exemple cité dans le s.37, serait alors à laisser en dehors de l'ascèse, ce qui nous semble effectivement plus cohérent. Par contre, Césaire explique que la justice relève de l'ordre du commandement, (elle est donc à pratiquer de façon obligatoire), alors que la virginité, l'abstinence de vin, de viandes et l'aumône relèvent de l'ordre du conseil, donc de la proposition (ces prescriptions ne sont donc alors pas une obligation.)

Enfin, dans le vocabulaire employé par Césaire, il est également question de « pénitence quotidienne » ; c'est en effet c'est sous cette appellation que Césaire exprime le mieux ce qu'il souhaite voir appliquer par les fidèles ; cette pénitence quotidienne, inclut la plupart du temps des exigences issues du monachisme, est appliquée à titre préventif afin d'éviter de tomber dans le péché grave.

On observe que Césaire aborde deux sortes de pénitence et opère une distinction entre le fait de « faire pénitence » et de « recevoir la pénitence. » La première, celle qui nous intéresse, est la pénitence que le fidèle s'inflige au quotidien et qui est un ensemble de mortifications inspirées de l'ascèse monastique. Cette pénitence a une fonction « préventive » car sa pratique évite de tomber dans le péché grave. Il est question d'une « pénitence-ascèse » à laquelle Césaire invite les laïcs. Il est donc question de « faire pénitence, » en commençant par reconnaître devant Dieu son état de pécheur. Il s'agit d'un comportement de tous les instants fait d'aumônes, de veilles, de jeûnes, de prières, de visites aux malades et aux prisonniers, le tout dans une parfaite charité (s.60,4). L'autre pénitence à laquelle Césaire fait allusion est la pénitence canonique, proposée en cas de péché grave, Il s'agit d'une « entrée en pénitence. » Les fidèles sont alors soumis à cette pénitence publique qui contient elle-même son propre cadre de prescriptions. Cette pénitence est « curative » contrairement à la première ; elle libère du péché grave afin d'assurer au chrétien le salut de l'âme. Césaire, on le

voit dans les textes, tente de la faire éviter à ses fidèles car elle exclut le pénitent de la société chrétienne et de la communion, ce qu'il veut éviter à tout prix.

Césaire propose donc la pénitence quotidienne à ses paroissiens, la jugeant préférable pour le salut de leur âme. On observe d'une part chez l'évêque, une grande humanité dans cette volonté de veiller sur ses ouailles et d'autre part une inflexibilité dans la façon récurrente qu'il a de proposer dans presque chaque sermon cette pénitence quotidienne, en rappelant qu'elle est indispensable à qui ne veut pas tomber dans le péché grave.

Cette pénitence quotidienne est proposée aux laïcs comme aux moines, et dans les mêmes termes, ce qui nous laisse penser que l'influence lérinienne n'était pas absente de sa pédagogie.

La difficulté de cette recherche est qu'il est quelquefois tentant de déborder la question de l'ascèse pour considérer chaque prescription de Césaire comme une forme ascétique au risque d'en arriver à confondre les préceptes moraux de base du christianisme avec les prescriptions de l'évêque, tant celui-ci les associe dans une même prédication. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, dans cette recherche, c'est davantage la façon dont l'enseignement est transmis et les destinataires à qui il est donné plutôt que le contenu des prescriptions elles-mêmes. Césaire s'adresse à des laïcs et la question posée est de savoir si son enseignement est recevable par ceux-ci alors qu'il est normalement dispensé, dans son contenu et sa forme, à des moines et à des clercs qui vouent leur vie à Dieu. Or, nous pouvons observer, dans presque tous les cas, que les prescriptions de Césaire apparaissent uniformes ou similaires dans les différents textes adressés à tous les auditoires.

Nous étudierons donc la question de manière plus approfondie lors des études comparatives des *Oeuvres monastiques* et des *Sermons au peuple* dans la thèse, afin de démontrer ce que nous soutenons.

Merci de votre attention.

Isabelle PEREE – Strasbourg, décembre 2011.

(Extraits de sermons⁷)

OBLIGATION POUR TOUS DE LIRE L'ECRITURE SAINTE.

S.6,2 : Quand les nuits sont plus longues, y aura-t-il quelqu'un capable de tant dormir qu'il ne puisse lire personnellement ou écouter les autres lire l'Écriture sainte au moins pendant trois heures ? Bien sûr, ceux-là ne peuvent lire les livres saints, qui, comme je l'ai déjà dit, s'appliquent à s'enivrer jusqu'au milieu de la nuit. Mais nous, si nous voulons plaire à Dieu et penser bien attentivement au salut de notre âme, nous devons aimer la sobriété et fuir bien loin l'ivresse, comme une fosse d'enfer. Soyez attentifs, je vous en prie, frères ; vous n'ignorez pas ce que je vous dis.

QUE SONT LES BONNES ŒUVRES ... ?

S.8,5 : Comme vous offrez chaque jour de la nourriture à votre corps pour qu'il ne défaille pas, de même les bonnes œuvres sont les aliments quotidiens de votre esprit ; le corps se repaît de nourriture, l'esprit se nourrit d'œuvres pieuses.

CONSILIUM (CONSEIL) , PRAECEPTUM (COMMANDEMENT).

S.37,4 : Un conseil est une chose, un commandement en est un autre. Il a donné le conseil de conserver la virginité, de s'abstenir de vin et de viandes, de vendre tout son bien et de le distribuer aux pauvres. Mais il nous a donné le commandement d'observer la justice, afin que tous évitent le mal et fassent le bien.

LA PÉNITENCE QUOTIDIENNE POUR TOUS.

S.60,1 : Et parce que, frères très aimés, non seulement les péchés véniels mais même les fautes les plus graves s'efforcent jour et nuit de s'insinuer en nous, ne nous réservons pas pour cette pénitence qui est reçue à toute extrémité, mais chaque jour, aussi longtemps que nous vivons, efforçons-nous de faire pénitence. A cela, non seulement les laïcs et les clercs, mais même les moines et les prêtres doivent continuellement s'exercer.

SOIGNER L'ÂME PAR LA PÉNITENCE = (ACTES ASCÉTIQUES.)

S.14,1 : Tu crains une tache sur ton habit ; tout ce que tu trouves de sale dans ton âme, lave-le donc avec les larmes de la pénitence ; ce qui est noir, blanchis-le par des aumônes ; ce qui est souillé par la luxure, purifie-le par la chasteté ; ce qui est déchiré dans l'âme, raccommode-le par les bonnes œuvres ; ce qui est gâté, remets-le en état par des prières assidues (...) Dans le monde, contentons-nous pour notre corps du strict nécessaire : une nourriture simple et un vêtement décent (...)

⁷ Césaire d'ARLES, *Sermons au peuple*, Introduction, traduction et notes par Marie-José Delage. T1 SC 175. Cerf 1971. T2 SC 243. Cerf 1978. T3 SC 330. Cerf 1986.

